

Hommage à H. Patrick Glenn

1940-2014



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès subit du professeur H. Patrick Glenn, survenu le 1^{er} octobre 2014. Depuis, les témoignages de respect et d'amitié affluent de tous les horizons. L'Association québécoise de droit comparé souhaite se joindre à ce concert d'éloges pleinement mérité que lui ont réservé ceux et celles qu'il a côtoyés au cours de sa brillante carrière, en mettant plus particulièrement l'accent sur son apport à l'étude comparative du droit.

Tout en étant reconnu dans différents domaines du droit – notamment la théorie du droit, le droit international privé et le droit judiciaire – il s'était illustré de façon toute particulière dans le domaine du droit comparé. Il a été, dans lignée d'autres grands juristes québécois tels que Louis Baudouin et Paul-André Crépeau, l'un des pionniers de l'enseignement du droit comparé et de la recherche centrée sur l'étude comparative du droit au sein des facultés québécoises et canadiennes. Ses publications l'ont propulsé au firmament des grands spécialistes du domaine à l'échelle internationale. L'attribution du Grand prix de l'Académie internationale de droit comparé (le « Prix Canada ») pour son ouvrage *Legal Traditions of the World* témoigne, parmi de nombreuses autres marques de reconnaissance, de l'influence de sa pensée dans le domaine du droit comparé. Une pensée qui avait su, avec le temps, évoluer vers une conception organique des systèmes juridiques, où la recherche des convergences primait sur celle des divergences. Lors de l'allocution d'ouverture du Colloque du 50^e anniversaire de l'Association québécoise de droit comparé, il résumait avec éloquence cette conception renouvelée de l'étude comparative du droit : « Le droit comparé, c'est l'art du 'vivre ensemble' ».

Cet universitaire ne se cantonnait pas à son enseignement et à ses recherches. C'était aussi un homme d'action, qui a su jouer un rôle fédérateur parmi les juristes intéressés par l'étude comparative du droit et contribuer au rayonnement du droit comparé au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Il était un membre fidèle et un allié précieux de l'Association québécoise de droit comparé. Il a longtemps présidé l'Association canadienne de droit comparé. Il était parmi les organisateurs du congrès quadriennal de l'Académie internationale de droit comparé tenu à Montréal en 1990 – un événement scientifique de premier plan qui avait réuni plusieurs centaines de participants. Il a dirigé, à différentes reprises, la publication de rapports nationaux québécois et canadiens rédigés à l'occasion de congrès de l'Académie dans une collection intitulée « Contemporary law / Droit contemporain ». Au moment de son décès, il était président de l'American Association of Comparative Law et premier juriste de l'extérieur des États-Unis à occuper ce poste prestigieux. Conférencier recherché, il était toujours à la hauteur des attentes de son auditoire, avec un propos intelligent et original, présenté avec un style inimitable, accessible et teinté d'humour.

Pat – comme l'appelaient, sans façon, ceux qui avaient la grande chance de le côtoyer – était aussi un homme affable, reconnu pour sa gentillesse et sa simplicité. Un grand pédagogue, qui a toujours encouragé la relève et qui aura marqué à jamais des générations d'étudiants. Un sage, qui savait offrir des conseils judicieux et nuancés, sans jamais imposer son opinion, lorsqu'on sollicitait son avis. Un humaniste, qui voyait le droit comme un outil d'avancement social et de rapprochement entre les peuples. Quelqu'un dont l'image restera à jamais gravée dans notre mémoire, avec son regard pétillant et son sourire espiègle. Un intellectuel dans le sens le plus noble du terme, qui n'a jamais cédé aux tentations du vedettariat.

Une carrière aussi brillante peut difficilement être résumée en quelques lignes. Mais ces quelques éléments tirés de son parcours exceptionnel permettent de comprendre le respect et l'affection qu'on lui vouait, ainsi que la tristesse qui s'exprime de façon unanime et avec force depuis qu'il nous a quittés.



Nathalie Vézina
Présidente
Association québécoise de droit comparé